



Réf. : CNI/2014/OKI/16  
Affaire suivie par : Odile Kirchner  
Secrétaire générale  
Téléphone : 01 79 84 33 92  
Télécopie : 01 79 84 34 67  
[odile.kirchner@finances.gouv.fr](mailto:odile.kirchner@finances.gouv.fr)

Le Vice-président du Conseil national de l'industrie

Paris, le 4 septembre 2014

A l'attention de Mesdames et  
Messieurs les députés français  
au Parlement européen

Mesdames et Messieurs les députés,

En vue des auditions qui seront conduites par le Parlement européen au mois de septembre pour la désignation des futurs commissaires européens, je vous adresse l'avis élaboré en février 2014 par le Conseil national de l'industrie sur les inflexions à apporter aux politiques européennes pour mieux prendre en compte les enjeux industriels.

Le Conseil national de l'industrie recommande la fixation d'un objectif de relèvement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de l'Union Européenne à 20% en 2020. Pour atteindre cet objectif en veillant à l'équilibre des tissus industriels des différents pays, le Conseil recommande la mobilisation de dix leviers d'action prioritaires.

Il préconise notamment la mise en œuvre d'une politique énergétique, climatique et environnementale facteur de compétitivité de l'industrie, de croissance et d'emplois en Europe, la conduite d'une politique commerciale soucieuse de réciprocité et de défense des intérêts industriels européens et la révision de la politique de concurrence, particulièrement des aides d'Etat, pour soutenir la performance et la compétitivité des firmes de l'Union, dans un contexte où nombre de pays mènent des politiques de soutien volontariste au profit de leurs entreprises.

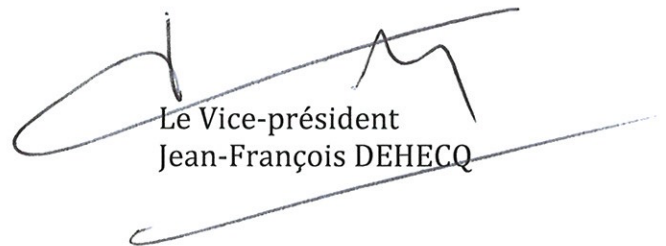
Cet avis a recueilli l'approbation quasi-unanime de toutes les organisations membres du Conseil national de l'industrie ; toutes les organisations et fédérations d'entreprises et quatre organisations syndicales sur cinq s'y sont associées. Porteur de la « voix de l'industrie », le Conseil national de l'industrie est en effet le lieu de construction d'une convergence entre industriels, organisations syndicales et pouvoirs publics pour établir une vision partagée des principaux enjeux industriels, élaborer les politiques de filière, définir les plans d'actions



prioritaires pour améliorer la compétitivité du tissu productif et développer les emplois et compétences associés. Il est investi d'une double mission : (i) éclairer les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie en France, émettre des avis et formuler des propositions et recommandations au gouvernement et (ii) coordonner l'élaboration de contrats de filières par chacun des quatorze comités stratégiques de filière et animer la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

J'espère que ces éléments vous seront utiles pour éclairer les enjeux de l'industrie française et ses attentes envers les politiques européennes.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les députés, l'expression de ma considération distinguée.



Le Vice-président  
Jean-François DEHECQ

P.J. : Avis du CNI sur l'Europe - février 2014



18 février 2014

### Avis du Conseil national de l'industrie<sup>1</sup>

## **Recentrer les politiques européennes sur l'objectif prioritaire d'un soutien à l'industrie, à la croissance et à l'emploi en Europe**

L'industrie européenne connaît depuis une dizaine d'années un recul significatif. Le secteur manufacturier ne représente plus que 15,1% du PIB de l'Union Européenne. Plus de 3,8 millions d'emplois (soit 11 % des emplois de ce secteur) ont été détruits depuis 2008, portant ainsi le taux de chômage de l'Union Européenne à 10,9% de la population active en novembre 2013. A l'inverse, aux États-Unis, on peut observer une reprise très nette de la production manufacturière depuis 2009 et une baisse du taux de chômage (7,2% en octobre 2013 contre 7,9% en octobre 2012).

L'Europe est soumise à une rude concurrence venant, non seulement des pays développés (États-Unis, Japon et Corée du Sud), mais également des économies émergentes. Entre 1995 et 2011, la part de la Chine sur le marché mondial des exportations de produits manufacturés à valeur ajoutée a quadruplé pour atteindre 20%, talonnant ainsi celle de l'Union Européenne (UE). La perte de vitesse de l'industrie européenne est sensible sur le dynamisme économique, l'emploi, les exportations, mais aussi sur l'investissement dans la recherche et le développement.

L'Union Européenne a pourtant des atouts : première zone économique mondiale, elle dispose d'un grand marché intérieur, d'une avance technologique dans de nombreux secteurs<sup>2</sup>, d'une main d'œuvre qualifiée et productive, de grands groupes puissants au niveau mondial et d'un tissu de PME au savoir faire reconnu. Il est crucial que l'UE puisse les exploiter en se dotant de véritables instruments de politique industrielle. Elle doit pouvoir se battre à armes égales avec ses concurrents mondiaux. A l'occasion de la crise de 2008 et dans le contexte actuel d'une réorganisation majeure des systèmes productifs et des dynamiques de marché à l'échelle mondiale, toutes les puissances économiques ont renforcé leurs mesures de soutien à la restructuration, à l'innovation, à la maîtrise de leur marché intérieur ou à la conquête de marchés internationaux par leurs appareils productifs nationaux, notamment dans les secteurs stratégiques. Le plan de relance américain de 2009 atteint 800 Mds USD. Le Brésil a lancé en 2013 un plan qui mobilise 12,4 Mds € sur 2 ans afin de renforcer la compétitivité sur 7 secteurs clés. La Chine soutient fortement sa recherche et développement.

La compétition dans laquelle est engagée l'industrie européenne a profondément changé depuis les actes fondateurs de l'Union Européenne, que ce soit au sein du marché intérieur commun comme à l'extérieur ou sur les marchés des pays tiers. Un renouveau profond des politiques européennes à l'égard de l'industrie s'impose. L'Europe ne renouera pas avec la croissance et l'emploi sans dynamiser son industrie. Le chômage, les drames sociaux et la perte de vision d'avenir pour les jeunes consécutifs au déclin industriel génèrent une méfiance et une désaffection croissante des citoyens à l'égard de

---

<sup>1</sup> S'associent à cet avis les organisations suivantes membres du bureau du CNI : FIM, UIC, GFI, CGPME, CFTD, CFE-CGC, CFTC, et CGT sous réserve d'un commentaire complémentaire sur « la nécessité de créer un pôle public européen de l'énergie »

<sup>2</sup> L'UE compte par exemple un tiers des brevets des technologies clés génériques au niveau mondial : micro et nano électronique, matériaux avancés, photonique, biotechnologie, systèmes de production avancés.



l'Europe. Une Europe dynamique, solidaire, porteuse d'avenir pour toute sa population, forte dans le monde a besoin de s'appuyer sur un tissu industriel performant, diversifié sur tout le territoire, qui exerce des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'activité économique.

### **L'urgence à agir nécessite un engagement fort au niveau européen**

L'industrie, qui représente 80% des exportations européennes et 80% des investissements en R&D du secteur privé, contribue significativement à la création de valeur et d'emplois. Elle exerce un effet d'entraînement majeur sur toute l'activité économique, et notamment sur le secteur des services. L'émergence de nouveaux foyers de consommation dans les pays en développement et l'apparition de nouveaux besoins liés aux défis environnementaux et sociétaux créent de vastes opportunités que l'Europe doit saisir. Le redressement industriel sur l'ensemble du territoire doit être une priorité de l'UE.

L'UE doit se doter d'une **ambition industrielle forte** reposant sur deux piliers :

- **la définition d'un cap**, grâce à l'adoption en Conseil européen d'un **objectif collectif de relèvement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de l'UE à 20% en 2020. Cet objectif commun doit être atteint par un renforcement de l'industrie dans chacun des États membres**, à commencer par la France, en veillant à l'équilibre des tissus industriels des différents pays.
- **l'adoption d'une stratégie industrielle combinant des mesures transversales** pour la compétitivité et l'emploi **et des mesures de soutien ciblé aux secteurs** identifiés comme clés pour l'économie européenne.

### **Redynamiser l'industrie européenne pour la croissance et l'emploi nécessite de changer de paradigme**

L'UE s'est prioritairement attachée à garantir des règles de concurrence et des démarches d'exemplarité, parfois sans contrepartie de la part des pays tiers, visant à protéger l'intérêt du consommateur. Préserver le producteur, soutenir l'emploi et renforcer la compétitivité des entreprises demandent d'opérer un changement de paradigme consistant à :

- **compléter le principe d'exemplarité, souvent pratiqué de manière unilatérale par l'UE, par un principe de réciprocité**, dans les relations avec les pays tiers. Cela passe notamment par la promotion de normes communes à l'international, un accès symétrique et équitable aux marchés publics, la promotion de la convergence en matière environnementale et sociale, la mise en place d'une réglementation des aides d'État non handicapante pour les industries nationales européennes en comparaison à celles dont bénéficient leurs compétiteurs mondiaux ;
- **étudier le contenu des politiques de l'UE** (politiques de concurrence, commerciale, énergétique, environnementale, de R&D&I, fiscale et sociale) **à la lumière de leur impact sur la compétitivité de l'industrie européenne, dans tous ses aspects<sup>3</sup>, sur la croissance et sur l'emploi dans les pays européens concernés**
- **se préparer pour l'avenir**, en inscrivant la politique industrielle dans une démarche de long terme, en anticipant et en soutenant les technologies et filières stratégiques et à fort potentiel de croissance, l'innovation de produits comme de services, en développant les compétences correspondantes, et en accompagnant au-delà des investissements de R&D, leur mise sur le marché et leur expansion commerciale sur le marché mondial ;
- **impliquer davantage les partenaires économiques et sociaux**, en approfondissant les consultations via le recours accru au dialogue social et à la concertation avec les acteurs économiques.

---

<sup>3</sup> coût et hors coût, sur les marchés européen et international.

**La mobilisation des dix leviers d'actions suivants nous paraît prioritaire :**

***1- Réviser la politique de la concurrence pour tenir pleinement compte des impératifs de performance des entreprises sur le territoire européen et à l'international***

Il est essentiel que l'UE veille à ce que sa politique de concurrence, dont celle sur les aides d'État, intègre les exigences de compétitivité et de croissance des entreprises européennes, dans un contexte de concurrence internationale accrue et de déploiement dans bon nombre de pays tiers de politiques d'aides volontaristes au profit de leurs entreprises.

***2- Conduire une politique commerciale soucieuse de réciprocité et de défense des intérêts industriels européens***

L'UE doit se doter d'une politique commerciale ambitieuse, soucieuse de préserver la compétitivité des entreprises européennes, notamment en négociant des accords de libre-échange équilibrés, guidés par la recherche de réciprocité, et ciblés sur les pays les plus prometteurs. Leur impact économique et social doit pouvoir être évalué préalablement, en lien avec les partenaires économiques et sociaux.

Il est important qu'un nouveau règlement robuste sur les instruments de défense commerciale soit adopté et mis en œuvre dans les meilleurs délais afin que l'UE puisse, dans le respect des règles de l'OMC, combattre efficacement et de manière réactive les pratiques déloyales dans le commerce international. Ceci doit s'accompagner, en outre, d'une discussion approfondie et exigeante entre États membres sur l'éventualité de l'octroi à la Chine en 2016 du statut d'économie de marché, qui conditionne la mise en œuvre de ces instruments de défense commerciale, ainsi que sur les contreparties à obtenir.

La politique commerciale doit également s'attacher à l'harmonisation des normes (standards internationaux) et des codes douaniers, à la protection efficace des droits de propriété intellectuelle et au renforcement des législations anti-contrefaçon et anti-corruption.

Enfin, la ratification des normes sociales des conventions OIT sur le travail forcé et sur la liberté syndicale devrait être un pré-requis à l'accès des pays tiers aux marchés publics européens.

***3- Déployer une politique énergétique, climatique et environnementale facteur de compétitivité de l'industrie, de croissance et d'emploi en Europe et assurer un accès abordable et sécurisé aux matières premières***

La politique de transition énergétique en Europe doit répondre à un triple enjeu :

- **l'enjeu climatique**, tout en veillant à l'équilibre de l'engagement de tous les acteurs mondiaux dans la lutte contre le changement climatique<sup>4</sup> ;
- **la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité des prix de l'énergie**, alors que l'augmentation durable du prix des énergies fossiles aggrave la dépendance énergétique extérieure de l'UE et que l'écart des prix de l'énergie se creuse au bénéfice des principaux pays tiers concurrents ;
- **la mise en œuvre de nouveaux modèles de croissance plus respectueux de l'environnement**. La transition énergétique est une réelle opportunité pour l'industrie européenne qui doit être conciliée avec l'objectif de garantir aux entreprises européennes des **conditions de concurrence mondiale équitables**.

Comme il l'a souligné dans son avis sur la transition énergétique (joint en annexe), le CNI invite les décideurs européens à élaborer rapidement **un cadre énergie-climat pour 2020-2030, garantissant stabilité, clarté et prévisibilité sur le long terme**, qui :

- **garantisse, pour les secteurs intensifs en énergie, un cadre permettant d'assurer des conditions de concurrence mondiale équitables** tout en encourageant les programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique et en minimisant le phénomène de fuites de carbone ;

---

<sup>4</sup> L'UE contribue aujourd'hui largement plus que son poids économique : en 2012, l'UE a réduit ses GES de 18% et ne représentait qu'environ 11% des émissions mondiales (contre 16% aux États-Unis et 24% en Chine). En 2030, elle ne devrait représenter plus que 4 % de ces émissions.

- **fasse de la transition énergétique une opportunité de déploiement dans les différents pays d'Europe de nouveaux relais de croissance**, en encourageant l'industrie européenne à devenir leader mondial dans les énergies renouvelables, en suscitant le développement dans toute l'industrie de technologies propres et économes en énergie et en développant les emplois associés grâce à des programmes d'évolution des compétences adéquats. Plus largement, l'UE devrait porter, avec transparence, une politique volontariste de soutien à la constitution de filières énergétiques décarbonées de dimension européenne en adaptant les principes de construction du marché intérieur qui ont prévalu jusqu'à présent ;
- **s'accompagne d'un accord international assurant que l'ensemble des principaux émetteurs mondiaux participent à l'effort de réduction des émissions sur des bases comparables à l'Europe.**

Les questions d'approvisionnement en matières premières non énergétiques sont également un véritable enjeu pour l'industrie européenne, notamment pour le secteur de la chimie, de la métallurgie et de l'ensemble des secteurs utilisateurs en aval. Compte tenu des tensions existantes sur les prix et les volumes, ainsi que de la raréfaction de certaines matières premières non énergétiques, l'action de l'UE devrait être menée sur trois fronts :

- **conduire une politique commerciale déterminée et volontariste vis-à-vis des pays riches en ressources primaires essentielles ou minéraux rares** pour garantir l'accès de l'industrie européenne aux matières premières, qui puisse être le pendant de l'offensive de pays émergents dans ce domaine (Chine notamment) ;
- **encourager l'utilisation des matières premières renouvelables, principalement d'origine agricole, au moyen de la bio-économie** et promouvoir un pacte mondial sur les matières premières comme un bien commun à gérer dans le cadre d'un objectif de développement durable ;
- promouvoir le développement du **recyclage**, la valorisation des déchets et l'utilisation de matières recyclées, ainsi que l'utilisation de produits et processus innovants plus sobres en matières premières.

#### ***4- Prendre en compte dans le processus réglementaire les enjeux de compétitivité industrielle et d'impact sur l'emploi***

L'élaboration d'un processus réglementaire de l'UE favorable aux entreprises industrielles exige d'instaurer **un cadre réglementaire stable et prévisible sur le long terme**, ainsi que de renforcer et généraliser le recours aux outils d'évaluation en amont et en aval de l'adoption des textes (tests de compétitivité, bilans de qualité sectoriels), avec si besoin des clauses de rendez-vous d'adaptation des réglementations.

#### ***5- Soutenir la R&D et l'innovation, y compris dans sa phase de mise sur le marché, afin de tirer parti des opportunités de croissance***

L'UE doit **orienter davantage la politique de soutien à la R&D&I vers l'industrialisation de ses résultats et ce jusqu'à la mise sur le marché de produits, procédés ou services compétitifs**, en adaptant à cet objectif les programmes de financement européens (Horizon 2020 et fonds structurels) et en veillant à leur impact en terme d'activité et d'emplois en Europe. La réglementation européenne des aides d'État doit être revue pour soutenir les entreprises européennes par rapport à leurs compétiteurs mondiaux largement soutenus par leurs Etats nationaux et optimiser les impacts en terme d'activité, de croissance et d'emploi du potentiel d'innovation des entreprises européennes, y compris PME.

#### ***6- Approfondir et étendre les politiques de filières industrielles***

Une stratégie en faveur des grands domaines industriels doit être mise en œuvre afin d'accompagner les mutations, en poursuivant les initiatives dans ce sens (exemples du secteur automobile, de la construction navale, de la sidérurgie et de la chimie), et de renforcer les activités à fort potentiel de





croissance qui répondent aux défis sociétaux. Quand c'est pertinent, il convient d'encourager la structuration de véritables filières européennes.

### ***7- Accompagner les évolutions de l'industrie par un renforcement des efforts en matière d'adaptation des compétences***

L'Union européenne doit **renforcer les efforts de formation au regard de l'évolution des besoins de l'industrie et des enjeux de demain**, notamment en mettant en œuvre, dès que possible, les initiatives du « paquet emploi », en particulier celles relatives à l'identification et à l'anticipation des besoins et compétences, en promouvant l'apprentissage et la formation tout au long de la vie, en accompagnant les PME dans l'élaboration de stratégies de gestion des ressources humaines. Il est ainsi proposé d'orienter prioritairement les fonds disponibles vers le soutien des thématiques et initiatives susmentionnées.

### ***8- Faire évoluer le marché unique au service de la compétitivité industrielle***

Le marché unique doit assurer aux entreprises une protection efficace contre les contrefaçons et la concurrence déloyale des produits à risque ou non conformes à la réglementation, et par là même assurer aux consommateurs une sécurité en termes de qualité et fiabilité des produits.

En matière de mobilité et protection des travailleurs, il conviendrait de poursuivre le renforcement des conditions d'application et de contrôle de la directive « détachement des travailleurs » de 1996 afin de lutter contre le dumping social s'exerçant au sein même de l'Union dans certaines branches.

Dans le cadre de la politique monétaire et des changes, l'UE devrait s'assurer que la parité monétaire, notamment euro-dollar, reflète les réalités économiques et les différentiels de compétitivité des marchés pertinents. L'évolution des échanges internationaux et la place prise par les nouveaux acteurs appellent à une meilleure prise en compte des enjeux de compétitivité à l'export de l'industrie européenne.

### ***9- Assurer une meilleure orientation des financements vers les besoins de l'industrie***

Grâce à une mobilisation optimale des instruments européens disponibles (programmes Cosme et Horizon 2020, fonds structurels et instruments de la BEI), l'UE doit s'attacher à diversifier les moyens de financement à disposition des entreprises industrielles, notamment PME et ETI, et contribuer au développement des modes de financement alternatifs. En particulier, le capital-risque reste encore très insuffisant en Europe en comparaison aux États-Unis alors qu'il est essentiel à l'émergence et à la croissance dans la durée des PME et ETI innovantes.

### ***10- Revaloriser la dimension sociale, fondamentale dans le développement de l'industrie***

L'UE ne pourra faire progresser l'industrie sur de nouvelles technologies et projets innovants sans déployer des politiques sociales s'attachant à l'élévation de la connaissance et au déploiement de la formation professionnelle tout le long de la vie du salarié. Les questions de rémunération et de conditions de travail sont des éléments de reconnaissance indispensables à l'implication et à l'adhésion des salariés. Le rôle des organisations syndicales ne peut être limité au contexte des processus de restructuration, la démocratisation du dialogue social joue un rôle essentiel dans la création d'une dynamique de relance de l'industrie en Europe.

\*

**Dans une économie mondiale fortement concurrentielle et évolutive, l'Union Européenne doit procéder rapidement à une adaptation profonde de ses politiques publiques pour tenir compte des impératifs de compétitivité industrielle, de croissance et d'emploi.**

**Le Conseil national de l'industrie attend du Conseil européen de mars 2014 des signaux forts en ce sens, tant dans les politiques de compétitivité qui y seront débattues qu'en se prononçant pour un cadre énergie et climat 2030 compatible avec cet objectif.**